



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 4 septembre 2017

Dispositions générales



Art 5.5 - Service de secours

L'organisateur est seul juge des moyens médicaux et de secours à mettre en place lors de son concours. Il doit prévoir un service médical approprié à sa manifestation.

A - Obligations légales et recommandations

L'organisateur doit se conformer aux normes de la Sécurité Civile et à celles de la FFE. Il doit prévoir les moyens minimum de la réglementation la plus complète.

Normes Sécurité Civile

Les services de la Sécurité Civile établissent les normes précisées dans le Référentiel national. La compétition sportive accueillant du public peut être soumise aux recommandations ou contraintes établies par les services de la Sécurité Civile qui précisent à l'organisateur les moyens qu'il doit mettre dans son Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), notamment pour les manifestations réunissant en même temps plus de 500 personnes.

Normes FFE

La FFE établit des normes souhaitables, recommandées ou obligatoires pour la sécurité des concurrents en fonction de la discipline et du niveau.

L'organisateur définit le plan de secours de sa manifestation en fonction :

- Des paramètres propres à sa manifestation et en particulier les délais d'intervention des secours publics ;
- Du nombre simultané et maximum des publics et compétiteurs pour situer sa manifestation par rapport au Référentiel national des dispositifs prévisionnels de secours ;
- Des recommandations et obligations réglementaires fédérales.

B - Paramètres pour définir le service médical

Le Référentiel national permet de préciser les moyens qu'un organisateur de manifestation doit prévoir et mettre en place. Il est conçu pour la sécurité du public, il permet à l'organisateur d'évaluer le risque global de sa manifestation et de prévoir les moyens adaptés. Il permet de s'assurer que la manifestation ne requiert pas de dispositions particulières et de connaître précisément les moyens à mettre en place.

Le Référentiel national permet une évaluation des risques liés à l'effectif, au comportement du public, à l'environnement et à l'accessibilité, et au délai d'intervention des secours publics. Ces risques peuvent être évalués de faibles à élevés.

Le référentiel national est consultable et téléchargeable sur www.ffe.com.

C - Préconisations fédérales

Compétitions Club et Poney

Les épreuves de compétition Club et Poney sont des épreuves dans lesquelles les cavaliers sont généralement encadrés par un enseignant titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou du PSC 1. Les difficultés techniques auxquelles les cavaliers se confrontent dans le cadre de ces compétitions sont très proches de celles sur lesquelles ils s'entraînent. Les enseignants en charge de leur formation et de leur préparation sont généralement présents sur le lieu de la compétition et doivent adapter les ambitions sportives des cavaliers à leurs capacités et à celles de leur monture.

Compétitions Amateur

Les épreuves Amateur s'adressent à des cavaliers plus autonomes, souvent sans encadrement et évoluant sur des difficultés techniques moyennes. Un service médical plus conséquent est prévu selon les disciplines et les niveaux.

Compétitions Pro

Les épreuves Pro sont soumises à des exigences techniques relevant du sport de haut niveau qui nécessitent des dispositions spécifiques.

Démarches à effectuer avant la manifestation :

- Évaluer les besoins de la manifestation en matière de sécurité au moment de la validation de la DUC et les ajuster à la clôture des engagements si nécessaire ;
- Définir l'obligation ou non d'un DPS ;
- Prévenir les organismes de secours publics une semaine avant la manifestation, tels que Pompiers, SMUR, Centre Départemental de Secours et leur communiquer les éléments essentiels du concours : dates, type de concours, accès...
- Prévoir les autorisations exigées dans les délais si la manifestation a des incidences sur la voie publique ;

Vérifier le matériel de secours et faire l'inventaire du matériel de soins à mettre à la disposition des secouristes ou du médecin en charge du service médical pour la mise en condition du blessé si l'organisateur gère lui même le poste de secours ;

Le matériel nécessaire est celui qui fait normalement partie de l'équipement d'une ambulance agréée :

- colliers cervicaux ;
 - attelles de membres ;
 - matelas-coquille ;
 - brancards ;
 - pharmacie de petits soins : désinfectant, pansements, gants latex, bandages et compresses...
- Prévoir et préparer le Poste de Secours constitué d'un espace dédié disponible pour l'examen et l'isolement des blessés. Une ambulance sur place peut remplir ce rôle ;
 - Vérifier les moyens de communication téléphonique qui doivent permettre de joindre les secours en permanence et en tout lieu de la compétition ;
 - Aménager l'accessibilité de tous les espaces sportifs par un véhicule d'intervention afin de permettre l'accès des secours et l'évacuation des blessés ;
 - Afficher à côté de la liste des partants les informations sur l'assistance médicale :
 - Le responsable des secours nommément désigné et mandaté par le président du concours ;
 - Les coordonnées téléphoniques des organismes de secours ;
 - L'assistance médicale mise en oeuvre pendant le concours.

**Le médecin présent sur place ou le régulateur médical joignable au 15, au 18 ou au 112 est le seul responsable pour diriger les soins et orienter les secours en tenant compte du fait que la mise en condition du blessé prime par rapport à son évacuation.
Poste d'Assistance Cavalier**

Le Poste d'Assistance Cavalier (PAC) est organisé et mis en place par l'organisateur. Il est tenu sous la responsabilité d'un secouriste détenteur du diplôme de Premier Secours d'Équipier secouriste, PSE 2, et d'un assistant titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civique, niveau 1, PSC1 ou d'un diplôme équivalent (BNS ou AFPS).

Le PAC peut être remplacé par une ambulance équipée présente en permanence et/ou par un poste de secours géré par une association agréée « sécurité civile » type Croix Rouge ou Fédération nationale de Protection Civile.

D - Dispositifs de secours par discipline et par division

Les recommandations FFE se déclinent en deux niveaux : souhaitable ou obligatoire.

Il appartient à l'organisateur de prendre sa décision en fonction des délais d'intervention des secours publics.

Il prévoira, selon la distance, dans l'ordre et si besoin, d'abord le matériel, ensuite le personnel, puis le médecin.

CSO / Para CSO	Club et Poney	Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
	Amateur et Pro	Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
Horse-Ball	Club	Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
	Amateur	Obligatoire : PAC + médecin
	Pro	Obligatoire : PAC + médecin
Attelage		
Dressage Maniabilité Dressage combiné Maniabilité combinée	Souhaitable : PAC	
Marathon	Club / Club Poney	Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
	Amateur	Souhaitable : PAC + médecin
	Amateur Elite GP	Obligatoire : PAC + médecin
CCE		
Dressage	Recommandations du Dressage	
CSO	Recommandations du CSO	
		As Poney : Obligatoire : PAC + médecin
	Club et Poney	Autres épreuves : Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
	Amateur	Épreuves Elite ou indice 1 2 et 3 : Obligatoire : PAC + médecin
		Autres épreuves : Souhaitable: PAC ou médecin + secouristes
	Pro	Obligatoire : PAC + médecin
Aptitude Sport et Loisir		Souhaitable : PAC
Tir à l'Arc à Cheval		Souhaitable : PAC
Trot Top Tour		Obligatoire : PAC
Equitations de Travail et de tradition		Souhaitable : PAC
Dressage / Para Dressage		Souhaitable : PAC
Endurance / Endurance en attelage		Souhaitable : PAC
Equifun		Souhaitable : PAC
Equifeel		Souhaitable : PAC
Equitation Islandaise		Souhaitable : PAC
Equitation Western		Souhaitable : PAC
Hunter		Souhaitable : PAC
Paddock Polo		Souhaitable : PAC ou médecin + secouristes
Pony-Games		Souhaitable : PAC
TREC / TREC en attelage		Souhaitable : PAC
Voltige		Souhaitable : PAC
Cheval de Chasse		Souhaitable : PAC
Ski-Jöering		Souhaitable : PAC